

**Arrêté n° 9613 du 25 août 2020** portant retrait de l'agrément de M. **CROUZET (Arnaud Philippe Christian)** en qualité de directeur général de la société générale Congo (SGC) s.a.

Le ministre des finances et du budget,

Vu la Constitution ;

Vu le traité instituant la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ;

Vu la convention de coopération monétaire du 22 novembre 1972 ;

Vu la convention du 15 octobre 1990 portant création de la commission bancaire de l'Afrique centrale ;

Vu la convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique centrale ;

Vu le règlement n° 02/15/CEMAC/UMAC/COBAC modifiant et complétant certaines conditions relatives à l'exercice de la profession bancaire dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ;

Vu le règlement COBAC R-2016/01 relatif aux conditions et modalités de délivrance des agréments des établissements de crédit, de leurs dirigeants et de leurs commissaires aux comptes;

Vu le décret n° 2010-561 du 3 août 2010 portant attributions et organisation de la direction générale des institutions financières nationales ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-406 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre des finances et du budget ;

Vu l'arrêté n° 7242 du 22 novembre 2017 portant agrément de M. **CROUZET (Arnaud Philippe Christian)** en qualité de directeur général de la société générale Congo (SGC) s.a ;

Vu la lettre n° 094/DG/ PCA/SGC du 16 mars 2020 relative à la nomination d'un nouvel administrateur et à la fin de mandat du directeur général de la SGC s.a,

Arrête :

Article premier : L'agrément de M. **CROUZET (Arnaud Philippe Christian)** en qualité de directeur général de la société générale Congo (SGC) s.a, est retiré.

A cet effet, il n'y est plus autorisé à effectuer les opérations de banque telles que définies par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 25 août 2020

Calixte NGANONGO